

## COMMUNE DE PETIT-LANDAU

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PETIT-LANDAU  
SEANCE DU 18/05/2021**

**Sous la présidence de Madame Carole TALLEUX, Maire,**

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 h 30.

**Présents (13) :** Mesdames et Messieurs, Carole TALLEUX, Maire

Jean-Marc GINDER, Christian BUTSCHA, Laetitia ORTSCHITT, Adjoint au Maire, Joseph CARNEMOLLA, Stéphane ESSLINGER, Arnaud FLANDRE, Armand HEITZ, Didier KERN, Thomas MAUVAIS, Jean-Baptiste MEYER, Alexandra STEMMELEIN, Myriam WENDLING conseillers municipaux.

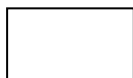
**Absent non excusé : ../'**

**Ont donné procuration (2) :** Christine CARRERA qui a donné procuration à Carole TALLEUX. Sandrine SCHNEIDER qui a donné procuration à Laetitia ORTSCHITT.

**En application de l'article L.2121-15 du CGCT est désigné secrétaire de séance, Armand HEITZ, conseiller municipal, assisté de Nicolas NUNNINGER, Secrétaire de Mairie.**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 30 mars 2021.
2. Regroupement des corps locaux des sapeurs-pompiers de Petit-Landau et Niffer.
3. Création d'une commission consultative pour la vente du lot n°2 (aménagement rue Séger/future rue des Pyrénées)
4. Itinéraire cyclable (convention d'entretien avec M2A, l'UAF Hardt Sud, la Commune de Hombourg, les associations foncières de Petit-Landau et Hombourg).
5. Convention de mutualisation du broyeur à végétaux – Avenant n°1.
6. Délégation de service public pour l'exploitation des sites petite enfance, périscolaires et extrascolaires des communes de la bande rhénane – Avenant n°1.
7. Nomination d'un représentant communal au Conseil de Développement de m2A.
8. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020.
9. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.
10. Divers.



### **1. Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2021.**

Le compte-rendu de la séance du 30 mars 2021 n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

### **2. Regroupement des corps locaux des sapeurs-pompiers de Petit-Landau et Niffer.**

Madame le Maire rappelle que les corps locaux des sapeurs-pompiers volontaires de Petit-Landau et Niffer ont entamé un rapprochement depuis un an environ en vue de regrouper les deux corps. Ceci pour différentes raisons (fin de l'engagement du chef de corps de Petit-Landau, baisse des effectifs et des vocations).

Ainsi des manœuvres (FMPA) communes ont d'ores et déjà eu lieu, à la satisfaction de tous les sapeurs-pompiers : les échanges ont permis un regain de motivation pour toutes les équipes.

Le projet de fusion a été discuté par les élus et les sapeurs-pompiers. Un consensus a été trouvé pour permettre d'assurer un service de secours aux personnes et aux biens optimum pour les habitants des deux communes.

Le corps de Niffer sera administrativement dissous et les sapeurs-pompiers de Niffer intégreront le CPI de Niffer / Petit-Landau dont le siège sera à Petit-Landau. C'est l'actuel chef de corps de Niffer qui en prendra la direction. Les moyens, tant humains que techniques, seront mis en commun. Un logiciel de gestion du personnel, spécialement créé par un sapeur-pompier à destination des sapeurs-pompiers a été acquis par le CPI nouvellement créé pour optimiser la gestion des effectifs lors des interventions.

Des échanges réguliers avec le SDIS ont permis d'aboutir à un projet de fusion construit ensemble dans l'intérêt général.

Une convention a été rédigée détaillant les modes de fonctionnement du futur CPI de Niffer/Petit-Landau.

Thomas MAUVAIS, qui a assisté à la réunion du CCCSPV de Petit-Landau en qualité de représentant du Conseil Municipal, souligne que les pompiers se sont sentis, soutenus et écoutés par les élus.

VU l'avis favorable du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires de Petit-Landau du 17 mai 2021,

VU le projet de convention présenté par Mme le Maire,

Considérant que le regroupement des corps de sapeurs-pompiers communaux de Niffer et Petit-Landau est nécessaire dans un objectif de pérennisation et de continuité du service de secours de proximité apporté à la population des deux communes,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'extension du territoire d'intervention du CPI de Petit-Landau au ban de Niffer,
- **APPROUVE** la convention de regroupement des centres de Première Intervention de Niffer et Petit-Landau en CPI de Niffer/Petit-Landau,
- **CHARGE** Madame le Maire de la signature de la convention et de tout document afférant concernant le CPI de Niffer – Petit-Landau,

### **3. Création d'une commission consultative pour la vente du lot n°2 (aménagement rue Séger/future rue des Pyrénées).**

Par décision du 6 octobre 2020, le Conseil Municipal a décidé de la reprise par la commune du projet d'aménagement de la future rue des Pyrénées, en face de la salle polyvalente. Pour mémoire, 4 lots à bâtir sont prévus sur une surface totale à aménager de 30,81 ares (voirie comprise).

Ainsi, un permis d'aménager, consistant en la création de 4 lots à bâtir, a été déposé par la Commune. Il a été octroyé le 15 avril 2020.



Conformément à la décision du Conseil Municipal, priorité a été donné aux acquéreurs qui s'étaient engagés avec le promoteur privé, qui n'a pas souhaité aller au bout du projet. Trois propriétaires ont manifesté par écrit leur engagement d'acquérir une parcelle et d'y construire une maison dans les 2 ans.

Reste donc un lot à vendre.

Une annonce a été passée via un numéro du « Landaunais » distribué dans toutes les boites aux lettres du village.

Madame le Maire rappelle que l'article L 2122-22 du CGCT stipule que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Aussi il est proposé au Conseil Municipal de créer une commission chargée de faire la publicité du terrain à vendre, étudier les dossiers, et proposer un acquéreur au Conseil Municipal. Ceci en toute transparence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** la création d'une commission d'attribution pour le lot n°2 du projet d'aménagement de la rue des Pyrénées,
- **DÉSIGNE** Thomas MAUVAIS, Christine CARRERA, Sandrine SCHNEIDER, Jean-Marc GINDER et Carole TALLEUX membres de cette commission,
- **CHARGE** la commission de proposer un acquéreur au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

#### **4. Itinéraire cyclable (convention d'entretien avec M2A, l'UAF Hardt Sud, la Commune de Hombourg, les associations foncières de Petit-Landau et Hombourg).**

Madame le Maire présente le projet de convention pour l'entretien de l'itinéraire cyclable entre Petit-Landau et Hombourg.

Elle informe que la convention a été présentée lors de la réunion de l'UAF Hardt Sud du 17 novembre dernier.

Entre temps, l'AF de Hombourg a souhaité des modifications et des ajouts. Propositions de modifications qui ont été validées par l'AF de Petit-Landau lors de sa réunion du 16 décembre dernier.

Ces modifications ont été transmises à m2A qui a validé le projet en Conseil d'Agglomération le 15/03/2021.

Pour mémoire les Associations Foncières de Petit-Landau et Hombourg sont propriétaires des chemins d'exploitation empruntés par l'itinéraire cyclable.

L'UAF Hardt Sud est signataire en qualité de gestionnaire administratif, notamment financier, des biens possédés par les 2 Associations Foncières membres.

La Commune est signataire de la convention puisque l'itinéraire traverse le domaine public dans le village (rue des Fleurs, rue Séger, rue de l'Ecole notamment).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention pour l'entretien de chemins agricoles support d'un itinéraire cyclable entre Petit-Landau et Hombourg,
- **CHARGE** Mme le Maire de la signature de la convention et de la signature de tout document afférant.

#### **5. Convention de mutualisation du broyeur à végétaux – Avenant n°1.**

Madame le Maire rappelle que la CCPFRS disposait d'un broyeur à végétaux. m2A ne souhaitant pas conserver cet équipement, il a été cédé à titre gracieux à la Commune de



Hombourg avec possibilité pour les autres communes de l'utiliser. Les frais d'entretien et de réparation étant ensuite répartis entre les communes utilisatrices. A l'origine, 5 des 6 communes de la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud ont signé la convention. Le Conseil Municipal de Petit-Landau a approuvé cette convention en sa séance du 11 décembre 2018. L'avenant n°1 consiste en l'intégration d'Ottmarsheim dans la convention, puisque cette commune a émis le souhait de pouvoir utiliser l'équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'utilisation du broyeur,
- **CHARGE** Mme le Maire de la signature de la convention et de tout document afférant.

#### **6. Délégation de service public pour l'exploitation des sites petite enfance, périscolaires et extrascolaires des communes de la bande rhénane – Avenant n°1.**

La Commune délègue à la SPLEA les activités liées à la compétence extrascolaire (mercredis, vacances scolaires et AJT). Pour mémoire, la délégation a été négociée concomitamment avec m2A qui est en charge du périscolaire (pause de midi + après l'école les jours de classe). La convention d'exploitation a été signée le 01/10/2019 pour 6 ans.

Suite à l'état d'urgence sanitaire, la SPLEA a vu, comme beaucoup d'autres sociétés, son activité ralentie pendant les périodes de confinement en 2020. Certaines structures ont été mises à l'arrêt et le personnel mis en chômage partiel.

Aussi, l'avenant présenté propose de minorer la participation due par les actionnaires au fonctionnement de la société.

Ainsi, pour Petit-Landau, une baisse de 4 699 € a été calculée.

VU le projet d'avenant 01 à la convention d'exploitation des périscolaires et extrascolaires des communes de la bande rhénane,

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant 01 à la convention d'exploitation des périscolaires et extrascolaires des communes de la bande rhénane,
- **CHARGE** Mme le Maire de notifier la décision à Mme la Présidente de la SPLEA et M. le Président de m2A
- **CHARGE** Mme le Maire de la signature de tout document afférant,

#### **7. Nomination d'un représentant communal au Conseil de Développement de m2A.**

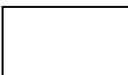
Madame le Maire informe que le Conseil de Développement de m2A, instance de démocratie participative de l'agglomération, va procéder au renouvellement de ses membres.

Chaque commune membre désigne un représentant qui siège au sein du collège des communes.

Claire HERRMANN, qui représente actuellement la commune, a fait savoir qu'elle souhaitait renouveler son mandat pour les 3 ans à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **NOMME** Claire HERRMANN représentante de la Commune au sein du Conseil de développement de m2A,
- **CHARGE** Mme le Maire de notifier la décision à M. le Président de m2A et de la signature de tout document afférant.



## **8. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020.**

Projet de sécurisation de l'entrée Ouest : diagnostic de chaussée dont recherche de polluants dans les enrobés, LABOROUTES, 5 467,20 € TTC.

Achat nouvelle tondeuse, JF AGRI, 12 600 € TTC.

Achat éclairages de Noël (place Rapp), CGED, 1288,36 € TTC

Achat serrure électrique pour salle polyvalente (ouverture par badge), CGED, 844,26 € TTC. Il reste à configurer les badges.

## **9. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.**

Mme le Maire rend compte des autorisations d'urbanisme instruites et en cours d'instruction.

### **Renonciation à exercer le droit de préemption urbain :**

Me KLEIN, notaire à Sierentz, vente maison jumelée, 5 rue Séger.

Me GREWIS, notaire à Héisingue, vente appartement, 1 rue des Fleurs.

### **Certificat d'urbanisme**

Me GREWIS, notaire à Héisingue, CUa d'information appartement, 1 rue des Fleurs.

Me KLEIN, notaire à Sierentz, CUa d'information maison jumelée, 5 rue Séger.

### **Déclaration préalable de travaux.**

GIRAUD Vincent, 1 rue de l'Eglise, pergola.

ALBANESI Jean, 14 rue du Moulin, pergola.

LIMAM Karim, 16 rue de l'école, clôture

CIANCIO Anthony, 1A rue des Jardins, spa extérieur + clôture.

TALLEUX Carole et Cédric, 10 rue de Bretagne, extension maison.

AUBRY, rue du Moulin, ravalement de façade

### **Permis de construire :**

AKNIN Albert, 10 rue du Rhin, véranda.

LITSCHKY Richard, 5 rue des Vosges, construction d'un garage.

MATH David domicilié 11 rue de Lorraine, réhabilitation maison, réhabilitation remise, réhabilitation grange 4 place Rapp.

### **Permis d'aménager :**

Néant.

## **10. Divers.**

Margaux FROEHLER occupe actuellement le poste d'agent d'accueil en remplacement. Elle a été embauchée à 16h/semaine. Etant donné qu'elle donne entière satisfaction, Mme le Maire informe qu'elle passera à temps complet (35 h) à compter du 1<sup>er</sup> juin.

Le Commissaire enquêteur pour le déclassement du chemin rural du Fischkastengiessenweg (DCM du 15/12/2020), a été choisi par la Commune (M. René DUSCHER). Une réunion de démarrage est prévue le 25 mai. Il est rappelé que le déclassement est nécessaire pour le projet d'agrandissement de EUROGLAS. Les travaux devraient débuter en juillet. La commune sera particulièrement attentive à la mise en place et au suivi de la déviation qui impactera Petit-Landau au niveau de la RD 468.



Le défi « J'y vais à vélo », organisé par m2A, est reporté au mois de septembre.

Mme le Maire informe que plusieurs associations ont transmis un courrier de remerciement pour la majoration de la subvention 2021.

Le FCPL informe que les travaux de réhabilitation du Mille Club sont en cours. Ils ont remercié la commune pour son soutien financier. Les travaux devraient durer encore 1 mois environ.

Concernant les élections, le planning a pu être complété par les volontaires qui se sont manifestés suite à l'appel lancé dans le Landaunais.

Didier KERN informe que, suite aux importantes pluies de ces derniers jours, le chemin où ont eu lieu les travaux de raccordement de l'antenne GSM au sud du village est complètement boueux et quasiment impraticable. L'espace étant situé sur le ban de Niffer, Mme le Maire informe qu'elle en discutera avec son homologue de Niffer.

Suite aux conditions météo qui ont favorisé la pousse rapide des herbes au bord de la route, Armand HEITZ informe qu'il passera un coup de broyeur le long de la rue du Rhin.

La lame de déneigement est à réparer, le matériel nécessaire a été réceptionné.

Une mise au point sur les obligations de déneigement et l'entretien des trottoirs sera fait dans le bulletin communal du mois de juillet prochain.

Thomas MAUVAIS constate que plusieurs véhicules empruntent régulièrement le sens interdit pour accéder sur le parking du cimetière via la rue de l'Ecole.

Une rencontre a eu lieu sur le terrain de cross (rue de la Forêt Noire) entre quelques élus et les jeunes qui l'utilisent et qui l'aménagement pour le moment « sauvagement ». Thomas MAUVAIS informe de la forte attente de la part des jeunes. Arnaud FLANDRE indique qu'un instructeur diplômé en vélo passera cette semaine pour faire des propositions quant à l'aménagement.

Thomas MAUVAIS demande où en sont les travaux de la rue des Fleurs. L'appel d'offre est en cours. La date limite de remise des offres a été fixée au 28 mai.

Stéphane ESSLINGER informe qu'une société créant des écharpes promotionnelles (pour le jumelage notamment) l'a contacté. Idée à garder en cas de besoin,

Plusieurs conseillers ont réalisé un tour dans la rue Séger pour observer le fleurissement. Certaines zones sont assez tristes, sans présence de végétaux. Contact sera pris avec un étudiant pour écouter ses idées et propositions. Laetitia ORTSCHITT informe qu'un appel sera fait pour solliciter les habitants pour participer à l'arrosage des pots plantés par la commune.

Niffer étant dans la même démarche, une sollicitation commune peut être envisagée.

Laetitia ORTSCHITT informe que les activités de la Filature reprennent au mois de juin. Trois spectacles se déroulant à la Filature seront proposés à la population dans le cadre.

Un spectacle se tiendra le mardi 29 juin à Petit-Landau dans le cadre de la Filature Nomade.

La manifestation « Destination automobile » se déroulera samedi 11 septembre. Plus d'infos à venir pour le parcours définitif qui, pour le moment ne traverse malheureusement pas Petit-Landau.

Environ 90 sacs ont été déposés en Mairie dans le cadre de l'opération « Sac solidaire étudiant ». Elle remercie tous les habitants qui y ont participé.

Prochaine séance : mercredi 30 juin à 19h.

La séance est levée à 21h15.



**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations  
du conseil municipal de la commune de Petit-Landau  
Séance du 18/05/2021**

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 30 mars 2021.
2. Regroupement des corps locaux des sapeurs-pompiers de Petit-Landau et Niffer.
3. Création d'une commission consultative pour la vente du lot n°2 (aménagement rue Séger/future rue des Pyrénées)
4. Itinéraire cyclable (convention d'entretien avec M2A, l'UAF Hardt Sud, la Commune de Hombourg, les associations foncières de Petit-Landau et Hombourg).
5. Convention de mutualisation du broyeur à végétaux – Avenant n°1.
6. Délégation de service public pour l'exploitation des sites petite enfance, périscolaires et extrascolaires des communes de la bande rhénane – Avenant n°1.
7. Nomination d'un représentant communal au Conseil de Développement de m2A.
8. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020.
9. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.
10. Divers.

Nom & Prénom	Fonction	Signature	Procuration
TALLEUX Carole	Maire		
GINDER Jean-Marc	1° adjoint		
BUTSCHA Christian	2° adjoint		
ORTSCHITT Laetitia	3° adjoint		
MEYER Jean-Baptiste	Conseiller municipal		
ESSLINGER Stéphane	Conseiller municipal		
STEMMELIN Alexandra	Conseillère municipale		
MAUVAIS Thomas	Conseiller municipal		
FLANDRE Arnaud	Conseiller municipal		
WENDLING Myriam	Conseillère municipale		
CARNEMOLLA Joseph	Conseiller municipal		



HEITZ Armand	Conseiller municipal		
SCHNEIDER Sandrine	Conseillère municipale	<b>Procuration à Laetitia ORTSCHITT</b>	
CARRERA Christine	Conseillère municipale	<b>Procuration à Carole TALLEUX</b>	
KERN Didier	Conseiller municipal		

